

Privilège—M. Rodriguez

un régime parlementaire, nos comités devront le respecter et ne pas agir comme des comités de congrès. Ce qui m'amène au fait.

Comme nos comités sont parlementaires de nature, nous ne saurions leur imposer un système prévoyant la préséance en fonction de la région ou de l'ancienneté pour déterminer l'ordre dans lequel interviendront les députés. Il faut au départ reconnaître les trois partis politiques, l'opposition officielle, le gouvernement et ensuite le Nouveau parti démocratique, dans cet ordre, ou selon une légère variante, comme l'a expliqué le député de Saint-Denis (M. Prud'homme).

Bien que certains députés puissent souhaiter vivement un système de comités différent, je puis leur assurer que ce ne sera pas efficace. Nous faisons tous partie intégrante du même système. Nous devons apprendre à nous débrouiller avec ce que nous avons. Nous avons un régime parlementaire et, dans le cadre de ce régime, il faut reconnaître les partis politiques comme vous le faites à la Chambre, Votre Honneur. C'est bien plus qu'une simple tradition. C'est essentiel au régime parlementaire même.

M. le Président: J'ai déclaré que je n'entendrai qu'un seul député de plus. Toutefois, je ne m'étais pas rendu compte que le député de Victoria (M. McKinnon) avait demandé à intervenir. Les députés conviendront assurément qu'il y a tout lieu d'entendre leur collègue.

L'hon. Allan B. McKinnon (Victoria): Monsieur le Président, je serais porté à dire comme vous que nous avons eu de longs échanges à ce sujet. Je ne crois pas un seul instant que les privilèges soient en cause, mais certains ont sur la question des opinions bien arrêtées.

J'interviens principalement pour confirmer ce qu'a dit le député de Saint-Denis (M. Prud'homme). Pendant les neuf ans où il a présidé le comité permanent des affaires extérieures et de la défense nationale, il n'a jamais manqué de me donner la parole en premier. Je n'ai jamais cru que c'était parce que j'étais conservateur. Je pensais que c'était à cause du calibre de mes questions qui élevaient les délibérations du comité à un haut niveau intellectuel.

Il faut cependant être juste. Je dis comme ceux qui protestent qu'il faut alterner entre les deux côtés. L'un des partis étant toutefois fortement majoritaire, le cinquième conservateur n'aurait de chance d'intervenir qu'après trois libéraux et trois néo-démocrates. De nombreux présidents de comités ont trouvé un très bon système. Ils donnent la parole en premier lieu à l'opposition officielle, en deuxième lieu au gouvernement et en troisième lieu au Nouveau parti démocratique. Ils l'accordent ensuite à trois ou quatre ministériels. C'est un compromis raisonnable. A mon avis, la discussion a été profitable.

M. le Président: Je désire remercier tous les députés pour leurs interventions. Pendant que le député de Nickel Belt (M.

Rodriguez) faisait ses remarques, j'ai dit qu'il ne s'agissait pas, à mon avis, d'une question de privilège. Je considère cependant qu'il s'agit d'un grief et d'une question sérieuse. J'ai écouté vos propos attentivement.

Je tiens à remercier le député de Victoria pour ses commentaires parce que les députés qui ont beaucoup d'expérience à la Chambre ont une contribution très importante à apporter dans des cas semblables. Cela s'applique à certains autres députés qui ont parlé, surtout au député de Saint-Denis (M. Prud'homme). Je dois préciser qu'il ne s'agit pas d'une question de privilège. Je répète cependant la promesse que j'ai faite il y a quelques minutes. Je rédigerai une lettre contenant les principaux points du débat. Je l'enverrai aux comités, et je leur demanderai d'agir en conséquence.

La présidence a déjà eu l'occasion de faire remarquer que tous les députés manifestent beaucoup d'intérêt pour l'esprit de réforme qui a rendu possibles les changements effectués aux comités, et qu'ils le considèrent comme très important, et elle aura sans doute l'occasion de le répéter. On a naturellement tendance à soumettre à la Chambre les questions qu'on ne peut pas régler en comité. Le député de Bellechasse (M. Blais) a demandé conseil à la présidence sur ces questions. Pour sa gouverne et celle des autres députés je peux dire qu'à strictement parler, nous avons peut-être fait une petite entorse au Règlement cet après-midi, à la suite de notre longue discussion. Comme les députés le savent cependant, nous ne dirigeons pas cet endroit d'une façon absolument stricte. La Chambre tient compte des opinions et des réactions des députés.

J'espère que les députés trouveront que j'ai tenu compte du fait que la Chambre jugeait cette question importante et que les députés voulaient être entendus. La présidence fera son possible pour signaler aux présidents des comités concernés et des autres comités les doléances qui ont été exprimées. J'espère que ces mesures aideront tous les députés à s'acquitter de leur tâche.

J'espère qu'il ne sera pas du tout nécessaire d'avertir les députés que bon nombre de ces règles pourraient rester en vigueur plus longtemps. A propos de ce que le député de Windsor-Ouest (M. Gray) a dit, il faut absolument que les députés s'entendent sur ces règles. Je pense que tous les députés conviendront avec la présidence que nous régresserions si nous devions entamer la dernière étape de la période d'essai du Règlement provisoire en pensant que les réformes n'ont pas répondu aux attentes.

La présidence est au courant de ce qu'on a dit. A propos de ce que le député de Bellechasse a mentionné, la présidence accorde une certaine latitude quand l'occasion s'y prête, comme cet après-midi. Je remercie tous les députés.

Des voix: Bravo!